
REGLES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TESTEURS/CREATEURS ACTIVITES d'ASW

1 OBJECTIF

ASW a pris la décision de créer une nouvelle rubrique, dédiée aux activités.

Le but est d'apporter aux créateurs d'activités, la possibilité de faire tester leurs productions, par un groupe de personnes, qui validera ou non le bon fonctionnement de celles-ci. Si ces tests sont validés, ASW apportera sa garantie de qualité, lors de la mise en ligne sur son site.

2 GROUPE DE TESTEURS

2.1 Constitution

Ce groupe est composé actuellement de personnes membres d'ASW, ayant notamment déjà participé à la rubrique de test du site BB9004.

2.2 Modérateur/Responsable

Le modérateur/responsable de ce groupe est Tgvbreizh (Sylvain).

2.3 Adhésion

Il est nécessaire que ce groupe soit constitué d'un certain nombre, car pour être validées, les activités soumises à test, doivent l'être par au moins 3 personnes, voire plus, selon la difficulté des activités proposées.

L'adhésion d'un nouveau membre se fera, après accord et vote du groupe de base, soit à la suite d'un appel à candidatures ponctuel sur le forum d'ASW, soit par parrainage.

La décision finale revenant au modérateur/responsable.

Cette adhésion ne deviendra définitive qu'une fois que le nouveau membre aura effectué 3 tests au minimum, en ayant suivi les règles établies.

2.4 Conditions

Plusieurs conditions régissent le bon fonctionnement du groupe.

2.4.1 Obligation

Il n'y a aucune obligation de test des activités proposées. Le testeur peut accepter ou non de prendre en charge une nouvelle activité, en fonction de ses goûts, disponibilités, ou autres paramètres personnels.

2.4.2 Fonctionnement

Le testeur, prenant en charge une activité, doit en informer le groupe.

Il doit, au moyen de la fiche fournie, remettre son compte-rendu, dans un délai stipulé au préalable.

Ce délai, qui se doit d'être raisonnable, sera signifié à l'auteur par le modérateur/responsable.

2.4.3 Echanges et commentaires

Les échanges et commentaires, se feront par le biais d'une rubrique du forum d'ASW, réservée à cet effet, et uniquement accessible au groupe.

Les points précis concernant une activité soumise à un test, seront soulevés avec l'auteur, soit dans une sous rubrique, soit par l'intermédiaire du modérateur/responsable.

3 CREATEURS

3.1 Conditions de soumission d'une activité

Un créateur d'activité pourra soumettre celle-ci au groupe de testeurs, suivant les conditions déclinées ci-après :

3.2 La demande

La demande de test doit se faire par MP auprès du modérateur/responsable.

3.2.1 Les éléments obligatoires

Il doit être joint à la demande les éléments suivants :

- La route utilisée, avec sa version et le site de chargement.
- Le dossier de l'activité packagé avec RouteRiter si possible.
- Le résumé de l'activité.
- La difficulté de l'activité : Facile, moyenne, difficile.
- Le classement de l'activité : Fictive ou réelle.
- La durée de l'activité.
- La liste du matériel utilisé, avec un tableau comportant les liens des sites et/ou des fichiers.
- Un fichier « Lisez-moi.txt » détaillant les procédures d'installation et de désinstallation, ainsi que tout commentaire nécessaire au bon fonctionnement de l'activité.
- images représentant l'activité, au format .jpg, d'une taille minimum de 200 x 160 px.
- Une adresse mail, valide, pour être contacté.
- Si du matériel payant est utilisé, cela doit être signalé. (Dans ce cas, et avec l'accord de l'auteur, une version avec du matériel gratuit pourra s'envisager).
- Le respect des conventions de nommage décrites ci-dessous.

3.2.2 Convention de nommage

Pour une meilleure lisibilité des noms d'activité, il est demandé que ceux-ci soient sous la forme suivante :

- Le nom de l'activité doit être composé des éléments suivants :
 - Initiales de l'auteur
 - Nom de la route en abrégé
 - Nom de l'activité sous une forme simple.
- Le nom des consistis est formé selon le même principe :
 - Initiales de l'auteur
 - Nom de la route en abrégé
 - Contenu sommaire du consistis

3.2.2.1 Exemple

- Activité : **ARD_TRANSV-SUD_fret001**
- Consistis : **ARD_001_AI-BB9300+15CIT**

4 TEST DES ACTIVITES

4.1 Prise en charge

La prise en charge en test d'une activité est indiquée par les testeurs, lors de la soumission transmise par le modérateur/responsable.

4.2 Délai du test

Le délai du test, pour le compte-rendu, est indiqué lors de la prise en charge.

4.3 Compte-rendu

Le compte-rendu doit être transmis par les testeurs, sous la forme d'une fiche, qui doit indiquer les éléments suivants :

- Le système d'exploitation ayant été utilisé pour le test.
- Les horaires détaillés des différents trafics, manœuvres ou autre...
- La composition (même simplifiée, comme « voyageur ou « fret ») des trafics.
- Les évènements de l'activité.
- La durée réelle de l'activité.
- La compréhension des différentes consignes.
- La fluidité moyenne de l'activité.
- La faisabilité pour le joueur de parcourir l'activité.
- La faisabilité de la recherche des matériels, avec le tableau fourni.
- Si nécessaire, les modifications à apporter, ou suggestions...pour améliorer l'activité.
- Les blocages rencontrés, ou impossibilité d'accomplir telle ou telle manœuvre, ou difficulté majeure pour faire l'heure.
- Toute observation complémentaire, permettant d'assurer la garantie de qualité ASW pour la mise en ligne de l'activité.

4.4 Statut des activités

Dans le titre des sujets ouverts, par activité soumise, le statut de celle-ci doit être indiqué.

4.4.1 Soumise

Un sujet est ouvert par le modérateur/responsable, avec comme titre le nom de l'activité soumise à test. Ce titre doit être sous la forme suivante : **Nom de l'activité [Soumise]**. Un résumé très bref de l'activité sera indiqué, pour permettre aux testeurs de prendre ou non en test.

4.4.2 En test

Dès qu'un testeur indique dans le sujet, qu'il prend en test, le titre doit être modifié : **Nom de l'activité [En test]**. Cette modification ne peut se faire que par le créateur du sujet, ou un modérateur. Le délai de réaction pour la modification des titres doit être rapide, pour permettre à tous une meilleure lisibilité.

4.4.3 Suspendue

Si une activité pose de gros problèmes aux testeurs, de différents ordres, celle-ci est suspendue, dans l'attente des modifications à effectuer par l'auteur. Le titre devient : **Nom de l'activité [Suspendue]**.

4.4.4 Approuvée

Si les tests sont probants, l'activité devient approuvée pour une mise en ligne.

Il est nécessaire que 3 tests, ou plus en nombre impair, soient effectués et positifs, pour qu'une activité soit approuvée. Le label ASW sera appliqué à celle-ci.

Le titre devient : ***Nom de l'activité [Approuvée]***.

4.4.5 Mise en ligne

Lors de sa mise en ligne sur le site ASW, le titre devient : ***Nom de l'activité [En ligne]***.

4.4.6 Supprimée

Une activité testée peut être supprimée à la demande de son auteur, pour diverses raisons.

Le titre devient : ***Nom de l'activité [Supprimée]***.

5 SUPPORT

Dans un premier temps, les activités testées seront pour MSTS, sur des lignes (routes) françaises. L'évolution de cette nouvelle rubrique, pourra se faire, sur d'autres simulateurs et/ou lignes (routes) étrangères.

6 REGLEMENT

Le règlement de bon fonctionnement de l'équipe, est lié à celui régissant ASW, tant dans les propos tenus, la discrétion nécessaire aux échanges que la bonne tenue de l'état d'esprit existant dans l'équipe actuelle du site.